

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2723

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Approbation des principaux points du programme et du coût prévisionnel de l'opération - Demande de subvention

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2723**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Approbation des principaux points du programme et du coût prévisionnel de l'opération - Demande de subvention**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-4746 du 21 janvier 2008, le Conseil a approuvé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour l'opération n° 1444 "mise en conformité du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), du tunnel sous Fourvière et du tunnel Vivier-Merle".

Il est rappelé que les dossiers de sécurité et les rapports d'expert relatifs à ces ouvrages font ressortir des écarts importants par rapport à la réglementation, malgré le bon état apparent du BPNL et le programme de travaux de rénovation réalisé sur le tunnel sous Fourvière ces dernières années.

Pour le tunnel sous Fourvière, le dossier de sécurité élaboré en 2009 a révélé d'importants écarts avec cette réglementation en terme de sécurité des usagers : le niveau de dangerosité du tunnel dans son état actuel reste très élevé.

Les facteurs conduisant à ce niveau de dangerosité actuel concernent surtout :

- des contraintes de conception liées à l'ancienneté de l'ouvrage : largeur de chaussée, système d'assainissement,
- des points faibles : système de ventilation non performant, fourreaux en voie rapide non protégés du feu,
- le niveau de trafic.

Concernant le trafic, des mesures immédiates ont été prises à titre provisoire. Elles concernent :

- la réduction de vitesse (passage de 90 km/h à 70 km/h),
- une inter-distance minimale de 50 mètres entre véhicules, rappelée par des panneaux de signalisation et matérialisée par un marquage au sol (chevrons),
- la limitation du tonnage aux poids lourds (PL) dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur à 7,5 T,
- la mise en place d'une procédure "bouchon" afin d'éviter le "stockage" de véhicules, principalement dans le tube sud.

Les futurs travaux, objets de la présente opération, doivent permettre de combler ces écarts en définissant les dispositions qui permettront en cas d'incident ou d'accident :

- d'assurer la protection et l'évacuation des usagers ainsi que l'intervention des services de secours,
- de limiter les conséquences d'un tel événement.

Le présent rapport a pour objet l'approbation du programme et du coût prévisionnel de cette opération.

Les études et travaux pour la mise en sécurité s'élèvent à un montant total de 30,5 M€ TTC (base juin 2010) et seront cofinancés par la Communauté urbaine de Lyon et l'Etat (à parts égales, conformément à la convention Etat-Communauté urbaine du 4 novembre 2004 relative à la domanialité et à la gestion du tunnel sous Fourvière).

En parallèle à la mise en sécurité réglementaire du tunnel, la rénovation des façades aux têtes de l'ouvrage est nécessaire compte-tenu de la vétusté des structures et des chutes de matériaux constatées. Cette rénovation se ferait à l'identique.

Les études et travaux pour rénovation des façades s'élèvent à un montant de 7,6 M€ TTC (base juin 2010) et seront cofinancés par la Communauté urbaine et l'Etat (financement de l'Etat de 2,7 M€ TTC).

Les principaux points du programme de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière consistent principalement à :

- améliorer le dispositif de désenfumage pour instaurer un contrôle du courant d'air dans les 2 tubes,
- reprendre les chaussées et créer un réseau d'assainissement,
- permettre l'accessibilité des galeries de communication entre tubes aux personnes à mobilité réduite (PMR),
- améliorer la tenue au feu et les équipements de sécurité desdites galeries,
- améliorer la signalisation d'urgence à l'usage des piétons et la signalisation à l'usage des véhicules,
- reprendre l'étanchéité et le revêtement des façades.

Le coût prévisionnel de cette opération est d'environ 38,1 M€ TTC en base juin 2010 et comprend :

- d'une part, pour les travaux de mise en sécurité (30,5 M€ TTC dont 50 %, soit 15,25 M€ financés par l'Etat) :

. les études (maîtrise d'œuvre, coordination-sécurité, contrôle technique, assistance à maîtrise d'ouvrage) : 5,5 M€ TTC,

. les travaux : 25 M€ TTC ;

- d'autre part, pour la rénovation des façades (7,6 M€ TTC dont 2,7 M€ TTC financés par l'Etat) :

. les études : 0,87 M€,

. les travaux : 6,71 M€.

Au total, la charge nette pour la Communauté urbaine est de 20,13 M€ TTC.

Le délai global de réalisation de cette opération est d'environ 40 mois à compter de son lancement. Le démarrage des travaux pourrait intervenir dans le courant du 1er semestre 2014, c'est-à-dire après la mise en service du tunnel rénové de la Croix-Rousse.

La procédure de consultation proposée est une procédure de marché public passée par appel d'offres, comprenant un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et un marché de travaux pour la réalisation des travaux.

Pour le marché de maîtrise d'œuvre, la procédure sera un appel d'offres restreint par exception au concours, conformément à l'article 74-III-a du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme de l'opération de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière,

b) - le coût prévisionnel de cette opération à hauteur de 38,1 M€ TTC, valeur juin 2010, pour lequel 31,71 M€ TTC relèvent de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Etat une subvention d'équipement d'un montant de 15 250 000 € pour les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière, et une subvention d'équipement d'un montant de 2 700 000 € pour les travaux de rénovation des façades du tunnel sous Fourvière,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes.

3° - La dépense et la recette correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels individualisée sur l'opération n° OP12O1444 le 21 janvier 2008 pour la somme de 10 801 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.